

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 22 février 2008  
(convocation du 11 février 2008)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Février Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DENON-BIROT Marie-Nelly, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvére, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues (à cpter de 11 h 10)  
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe  
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 9 h 50)  
M. BELIN Bernard à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 9 h 50)  
M. BANNEL Jean-Didier à M. CASTEX Régis  
M. BELLOC Alain à M. CASTEL Lucien  
M. BENOIT J. Jacques à M. MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 00)  
Mme. BRUNET Françoise à M. BANAYAN Alexis  
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri  
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia

M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MANSENCAL Alain à M. JUNCA Bernard  
M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel  
M. PETIT Alain à Mme. DARCHE Michelle  
M. POIGNONEC Michel à M. SOUBIRAN Claude  
M. PONS Henri à M. SIMON Patrick  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine  
M. TAVART Jean-Michel à M. BAUDRY Claude  
Mme. VIGNE Elisabeth à M. MERCHERZ Jean

### **EXCUSE :**

M. CANIVENC

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Maintenance des installations de sécurité incendie du patrimoine de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Appel d'offres - Autorisation.**

Madame EYSSAUTIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Actuellement, la maintenance des installations de sécurité incendie de la Communauté Urbaine fait l'objet de plusieurs marchés ou MAPA en fonction des technicités et des lieux géographiques.

Afin d'améliorer les prestations et de faciliter le suivi, il est nécessaire de regrouper ces prestations au sein d'un même appel d'offres comprenant 7 lots qui donneront lieu à 7 marchés à bons de commande en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics, les prestations de maintenance curative ne pouvant être précisément évaluées.

A cet effet, les services communautaires ont mis au point un dossier sous forme d'un appel d'offres ouvert à lots séparés en application des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du code des Marchés Publics, en vue de la dévolution des prestations suivantes :

**LOT N°1 – Maintenance, vérification, dépannage et mise en conformité des systèmes de sécurité incendie, des sites hors Hôtel Communauté Urbaine de Bordeaux.**

Ce lot concerne la maintenance des systèmes de sécurité incendie de tous les matériels associés (dispositifs actionnés de sécurité), des installations de désenfumage et des éclairages de sécurité de l'ensemble des sites hors Hôtel Communauté Urbaine de Bordeaux.

Le montant estimatif du lot est de :

➡ **Mini : 40 000 €/HT                      Maxi : 120 000 €/HT par an.**

**LOT N°2 : Maintenance, vérification et dépannage des appareils d'extinction.**

Ce lot concerne la maintenance des extincteurs, robinets d'incendie armés et couvertures anti-feu des bâtiments et véhicules communautaires ainsi que la maintenance des installations d'extinction automatique autres qu'à l'Hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Le montant estimatif du lot est de :

➡ Mini : 15 000 €/HT                      Maxi : 50 000 €/HT par an.

**LOT N°3 : Maintenance, vérification, dépannage et mise en conformité des systèmes de sécurité incendie de l'Hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux.**

Ce lot concerne la maintenance des systèmes de sécurité incendie et de tous les matériels associés (dispositifs actionnés de sécurité), des installations de désenfumage, des extinctions automatiques à gaz et des éclairages de sécurité de l'Hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Le montant estimatif du lot est de :

➡ Mini : 30 000 €/HT                      Maxi : 120 000 €/HT par an.

**LOT N°4 : Maintenance, vérification, dépannage et mise en conformité des réseaux incendie hydrauliques de l'Hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux.**

Ce lot concerne la maintenance de toutes installations de sécurité incendie hydrauliques de l'Hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux : colonnes humides et bâches, colonnes sèches et poteaux relais, alimentation des RIA et extinction automatique à eau type sprinkleur du parc de stationnement.

Le montant estimatif du lot est de :

➡ Mini : 10 000 €/HT                      Maxi : 30 000 €/HT par an.

**LOT N°5 : Maintenance, vérification, dépannage et mise en conformité des installations de détection gaz.**

Ce lot concerne la maintenance de toutes les installations de détection gaz des bâtiments communautaires.

Le montant estimatif du lot est de :

➡ Mini : 20 000 €/HT                      Maxi : 40 000 €/HT par an.

**LOT N°6 : Maintenance, vérification, dépannage et mise en conformité des portes coupe-feu et pare flammes.**

Ce lot concerne la maintenance de l'ensemble des portes coupe-feu et pare flammes non asservies des bâtiments communautaires.

Le montant estimatif du lot est de :

➡ Mini : 15 000 €/HT                      Maxi : 60 000 €/HT par an.

**LOT N°7 : Maintenance, vérification et mise en conformité des plans et consignes de sécurité.**

Ce lot concerne la maintenance de l'ensemble des plans et consignes de sécurité des bâtiments communautaires.

Le montant estimatif du lot est de :

➤ **Mini : 15 000 €/HT**                      **Maxi : 60 000 €/HT par an.**

Le coût global de l'opération est estimé à 145 000 €/HT mini et 480 000 €/HT maxi pour un an.

La durée du marché est de un an, reconductible 3 fois par période annuelle, soit une durée totale maximum de 4 ans.

Le coût estimé pour 4 ans est donc de 580 000 €/HT mini et 1 920 000 €/HT maxi, prévu sur les imputations budgétaires suivantes en fonction des sites :

| Libellé                 | chapitre | Fonction | Compte         | CRB  |
|-------------------------|----------|----------|----------------|------|
| Hôtel C.U.B. et annexes | 011      | 0204     | 6156 et 61522  | AA20 |
| Bâtiments Parc Auto     | 011      | 0205     | 6156 et 61522  | AA20 |
| Cimetières              | 011      | 0261     | 6156 et 61522  | AA20 |
| Ecoles Maternelles      | 011      | 211      | 6156 et 61522  | AA20 |
| Ecoles Primaires        | 011      | 212      | 6156 et 61522  | AA20 |
| Voiries                 | 011      | 8221     | 6156 et 61522  | AA20 |
| D.O.E.                  | 011      |          | 61556 et 61522 | 0300 |
| Abattoirs               |          |          | 6156 et 61522  | E300 |

En application des articles L2121.12 et L2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier de consultation des entreprises comprenant le dossier de marchés est à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la direction centrale des achats et marchés (Hôtel Communautaire – 13<sup>ème</sup> étage – Esplanade Charles de Gaulle).

Aussi, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- Entériner le dossier de consultation des entreprises,

et autoriser Monsieur le Président :

- à lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert en application notamment des dispositions des articles 33 alinéa 3, et 57 à 59 du code des marchés publics,

- à signer les marchés à intervenir avec les entreprises ou les groupements d'entreprises qui auront émis les propositions les plus avantageuses en réponse à l'appel d'offres ouvert, et en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'entreprises, soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, ou modifié en application de l'article 59 du code des marchés publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-1-1<sup>er</sup> alinéa dudit code,

- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 février 2008,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
5 MARS 2008**

**PUBLIÉ LE : ?**

M. ODETTE EYSSAUTIER